

Annexe 1 des Règles Ad Hoc

Conditions de Participation des coureurs individuels neutres de nationalité sportive russe et biélorusse et leur personnel d'accompagnement

Préambule

Conformément aux recommandations émises par le Comité International Olympique (CIO) le 28 mars 2023 et les Règles Ad Hoc adoptées par le Comité Directeur de l'UCI en réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'UCI édicte les conditions suivantes à la participation des coureurs individuels neutres de nationalité sportive russe et biélorusse et le personnel d'encadrement aux épreuves du calendrier international de l'UCI :

<p>Participation</p>	<p>Hormis la participation de coureurs avec leur équipe conformément à l'article 5 b. des Règles Ad Hoc, les coureurs de nationalité sportive russe et biélorusse et leur personnel d'encadrement ne peuvent participer aux épreuves du calendrier international de l'UCI qu'à titre individuel et neutre, et en aucun cas en tant que représentant de la Fédération de Russie ou de la République du Bélarus, de leur Fédérations Nationales ou CNO.</p> <p>La participation de coureurs selon le paragraphe précédent est considérée comme étant d'un « athlète individuel neutre ».</p> <p>Les athlètes individuels neutres ne peuvent pas participer aux épreuves dont le classement se fait par équipes. Leur participation est uniquement autorisée dans des épreuves basées sur un classement individuel.</p> <p>En ce qui concerne le personnel d'accompagnement, seules les personnes occupant une fonction médicale ou technique de haut niveau et essentielle à la participation des athlètes individuels neutres pourront se voir accorder une accréditation.</p> <p>Nonobstant l'éligibilité prévue ci-dessus, les dispositions du Règlement UCI (cf. article 19 des Règles Ad Hoc) permettant à un organisateur d'épreuve d'exclure la participation d'un coureur ou d'une équipe demeurent applicables.</p>
<p>Equipes nationales</p>	<p>Conformément à l'article 4 des Règles Ad Hoc, la participation d'équipes nationales composées de coureurs de nationalité sportive russe ou biélorusse n'est pas autorisée sur les épreuves du calendrier international de l'UCI.</p>

<p>Neutralité</p>	<p>Toute participation d'un coureur de nationalité sportive russe ou biélorusse et le personnel d'encadrement doit pleinement respecter les Règlements de l'UCI, y compris les Règles Antidopage, la Charte Olympique et toute autre règlement applicable aux épreuves du calendrier international de l'UCI concernant les conditions de participation.</p> <p>En outre, la plus stricte neutralité vis-à-vis de la Fédération de Russie et la République du Bélarus depuis le début de la guerre en Ukraine est exigée pour pouvoir participer aux épreuves du Calendrier International de l'UCI, que ce soit en tant qu'athlète individuel neutre ou avec une équipe UCI ou club, selon les points suivants :</p> <p>1) <u>Absence de lien avec l'armée russe ou biélorussienne ou tout autre agence de sécurité nationale</u></p> <p>Les coureurs et le personnel d'encadrement qui sont ou ont été sous contrat avec l'armée russe ou biélorussienne, y compris leurs entités affiliées, ou avec des agences de sécurité nationales ne peuvent pas participer aux épreuves du calendrier international de l'UCI.</p> <p>2) <u>Absence de communication autour de la Russie ou du Bélarus</u></p> <p>Les coureurs et le personnel d'encadrement doivent s'abstenir de toute activité ou communication verbale, non-verbale ou écrite associée au drapeau national, à l'hymne, à l'emblème ou à tout autre symbole de la Fédération de Russie, de la République du Bélarus, de leurs Fédérations Nationales ou CNO, ou de tout soutien à la guerre en Ukraine dans tout lieu officiel ou dans les médias (y compris les interviews, les médias sociaux – messages republiés sur Twitter, les messages transférés, etc.) à tout moment depuis le début de l'agression militaire par la Fédération de Russie et de la République du Bélarus en Ukraine.</p> <p>Les coureurs et le personnel d'encadrement ne doivent pas faire de déclarations ou de commentaires ni prendre des mesures ou se comporter d'une manière qui pourrait nuire aux intérêts de la compétition, à son intégrité ou à la neutralité du participant exigée comme condition de participation.</p> <p>3) <u>Absence de soutien actif apporté à la guerre en Ukraine</u></p> <p>Seuls les coureurs et le personnel d'encadrement qui n'ont pas été à l'encontre de la mission de paix du Mouvement olympique en soutenant activement la guerre en Ukraine peuvent participer à des épreuves du calendrier international de l'UCI.</p> <p>Les membres sous contrat avec l'armée russe et biélorussienne ou avec des agences de sécurité nationales sont considérés comme soutenant la guerre.</p>
--------------------------	---

	<p>Toute autre forme d'expression verbale ou écrite, explicite ou implicite, à tout moment depuis le début de l'invasion en Ukraine, en particulier les déclarations publiques, y compris celles faites dans les médias sociaux, la participation à des manifestations ou évènements en faveur de la guerre, et le port de tout symbole visant à soutenir la guerre en Ukraine, par exemple le symbole « Z », sont considérés comme des actes de soutien à la guerre en Ukraine.</p>
<p>Lutte contre le dopage</p>	<p>Tous les coureurs de nationalité sportive russe ou biélorusse doivent satisfaire à toutes les exigences en matière de lutte contre le dopage qui leur sont applicables, plus particulièrement, à celles énoncées dans les règles antidopage de l'UCI.</p> <p>Concernant les athlètes individuels neutres, l'UCI déterminera les procédures et règles spécifiques devant être remplies pour leur participation en matière de contrôles antidopage, en collaboration avec son mandataire responsable d'effectuer les contrôles antidopage dans le cyclisme, l'Autorité de Contrôles Internationale (ITA).</p>
<p>Demande de statut d'athlète individuel neutre</p>	<p>Les coureurs doivent soumettre à l'UCI une demande d'attribution du statut d'athlète individuel neutre. Les coureurs doivent soumettre le formulaire à cet effet (fourni par l'UCI) à neutralathletes@uci.ch.</p> <p>Un coureur n'est autorisé à participer à des épreuves conformément à l'article 5 a. des Règles ad hoc qu'après la délivrance d'une telle confirmation par l'UCI.</p> <p>Dès réception du formulaire de demande, l'UCI procède aux vérifications des exigences applicables au statut d'athlète individuel neutre, en particulier celles relatives à la neutralité telles qu'elles sont énoncées ci-dessus. L'UCI confirme si le statut d'athlète individuel neutre peut être accordé dans un délai de 30 jours.</p> <p>L'UCI peut exiger le paiement d'un émolument pour le traitement de la demande si des mesures exceptionnelles sont requises afin de vérifier la conformité avec les règles applicables. Dans ce cas, le traitement de la demande sera suspendu dans l'attente du paiement de l'émolument.</p> <p>L'UCI publie la liste des coureurs auxquels le statut d'athlète individuel neutre est délivré.</p> <p>Si, après avoir accordé le statut d'athlète individuel neutre, l'UCI prend connaissance d'une violation des règles d'éligibilité ou des conditions de participation, le statut d'athlète individuel neutre sera retiré par l'UCI et le nom du coureur supprimé de la liste publiée.</p> <p>La même procédure que pour les athlètes neutres individuels s'applique <i>mutatis mutandis</i> à leur personnel d'encadrement.</p>

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Inscription aux épreuves UCI	Si l'UCI prend connaissance d'un manquement aux règles d'éligibilité ou conditions de participation après avoir confirmé l'inscription d'un coureur, l'UCI ou le Collège des Commissaires pourra refuser le départ ou disqualifier le coureur. Un personnel d'encadrement peut également être exclu d'une épreuve.
Drapeaux	<p>Les drapeaux de la Fédération de Russie ou de la République du Bélarus (actuels ou historiques) ne peuvent être ni hissés ni exposés sur aucun site de compétition ni dans aucune zone où se déroulent des événements annexes ou contrôlée par l'organisateur d'une épreuve du calendrier international de l'UCI. Cette condition ne s'applique pas aux réunions statutaires de l'UCI et de l'UEC à laquelle les fédérations nationales de Russie et du Bélarus seraient autorisées à participer.</p> <p>Lorsque l'usage d'un drapeau est nécessaire pour faire référence à des coureurs individuels neutres (par exemple lors de cérémonies, événements protocolaires, sur place, affichages TV/médias), un drapeau entièrement blanc sera utilisé ou aucun drapeau ne sera utilisé.</p> <p>Chaque organisateur d'une épreuve au calendrier international de l'UCI sera responsable de s'assurer qu'aucun drapeau de la Fédération de Russie ou de la République du Bélarus, ou tout autre objet faisant référence à ces pays, ne soit affiché dans le cadre ou en marge d'une épreuve, y compris par les spectateurs.</p>
Hymne	<p>Les hymnes nationaux de la Russie et du Bélarus (ou tout autre hymne lié à la Fédération de Russie ou à la République du Bélarus) ne doivent être ni joués ni chantés à aucun moment durant une épreuve du calendrier international de l'UCI, sur aucun site de compétition ni dans aucune zone où se déroulent des événements annexes ou contrôlée par l'organisateur d'une épreuve du calendrier international de l'UCI.</p> <p>L'hymne devant être utilisé pour représenter tout athlète individuel neutre, lors d'une cérémonie officielle (d'ouverture ou clôture, protocolaire, de médaille, etc.) sera l'Hymne à la Joie de Beethoven.</p>
Uniformes	<p>L'uniforme utilisé par les coureurs individuels neutres et leur personnel d'encadrement doit être de couleur bleu ciel et entièrement unie.</p> <p>Les uniformes (de compétition, d'échauffement, formels, de cérémonie, décontractés, etc.), les vêtements, l'équipement, les accessoires et les articles personnels appartenant aux athlètes individuels neutres et à leur personnel d'encadrement qui sont portés, utilisés et/ou exposés sur les sites de compétition ou dans une quelconque zone où se déroulent des événements annexes ou contrôlée par l'organisateur, ne doivent contenir :</p> <ul style="list-style-type: none">- aucune reconnaissance de ou référence à la Fédération de Russie, à la République du Bélarus, ou à leurs Fédérations Nationales ou CNO, ni aucune identification nationale de la Russie ou du Bélarus (telle qu'un drapeau,

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

	<p>des armoiries ou tout autre symbole ou emblème national, qu'il soit officiel ou non) dans quelque langue ou format que ce soit ;</p> <ul style="list-style-type: none">- aucun emblème ou identification, commercial ou non, d'une organisation ou d'une entité russe ou biélorussienne ;- aucune expression (message, élément graphique, symbole, etc.) ayant une connotation politique directe ou indirecte. <p>Tout équipement vestimentaire utilisé par un coureur individuel neutre ou son personnel d'encadrement doit être soumis à l'UCI pour approbation. Toute demande doit être soumise au moins un mois avant l'épreuve en question. Toute utilisation d'équipement vestimentaire autre que celui approuvé par l'UCI pourra entraîner le refus de départ du coureur ou sa disqualification.</p>
Médailles	<p>Les coureurs individuels neutres pourront recevoir des médailles pour leurs performances et participer aux cérémonies protocolaires concernées. Etant donné leur participation à titre individuelle, ces médailles ne sont comptabilisées dans aucun tableau des médailles par nations.</p>
Commissaires	<p>Les détenteurs de passeports russes et biélorussiens détenteurs du statut de Commissaire International ne doivent pas afficher ou exprimer, par un moyen quelconque, une association avec leur nationalité.</p> <p>Les Commissaires Internationaux doivent remplir les conditions de neutralité stipulées ci-dessus pour être nommés par l'UCI pour officier lors d'une épreuve du Calendrier International de l'UCI.</p> <p>Leur implication dans des épreuves du Calendrier International de l'UCI ne sera pas associée, d'une quelconque manière, aux drapeaux, noms, acronymes, emblèmes etc. du pays de leur nationalité.</p>